

# L'obligation scolaire à 5 ans, un mythe?

**Pour abaisser l'âge de l'obligation scolaire, les francophones n'ont pas d'autre choix que d'agir seuls, en contournant l'obstacle comme les Flamands l'ont fait.**

**NATHALIE BAMPS**

Abaisser l'âge de l'obligation scolaire (fixé à 6 ans), c'est l'une des pistes souvent mises sur la table pour lutter contre l'échec à l'école. Un enfant qui ne fréquente pas l'école maternelle aura plus de difficulté à accrocher le train à son arrivée en primaire. Souvent, ces enfants non scolarisés proviennent de familles plus défavorisées, où le français n'est pas pratiqué à la maison. Solidaris (Mutualités socialistes), plaideait d'ailleurs encore hier pour l'abaissement de cet âge.

Tous les partis francophones sont en effet d'accord pour abaisser l'âge

de la scolarité, à 5 ans au moins. Hier, au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, trois propositions ont encore été déposées (MR, cdH, DéFI). Pourtant, rien ne bouge.

Les raisons du blocage sont nombreuses. La première, c'est la compétence. Changer l'âge de l'obligation scolaire doit se faire au Fédéral. Auditionné hier au parlement de la

FWB, le constitutionnaliste Marc Uyttendaele a expliqué clairement aux députés que pour changer cela, la solution la plus simple était de peser sur le Fédéral: «*Trouvez des parlementaires fédéraux dans vos groupes respectifs pour agir au Parlement*».

L'autre solution serait de porter le débat au sein du Comité de concertation Fédéral-entités fédérées, en invoquant le conflit d'intérêts. «*La FWB pourrait invoquer le fait que l'absence de réaction du Fédéral lèse ses intérêts*», dit Uyttendaele.

Autre piste suggérée: mettre ses pas dans ceux du législateur flamand. La Flandre a en effet contourné le problème. Elle impose aux enfants qui veulent s'inscrire en 1<sup>er</sup> primaire d'avoir engrangé 220 jours de présence en 3<sup>e</sup> maternelle. Le tour est joué. L'âge de l'obligation n'est pas abaissé, mais cela revient au même. «*Une version 'Canada Dry' de l'obligation scolaire*», dit Uyttendaele.

Hier, les députés de la FWB se sont mis d'accord pour que le Comité de concertation soit saisi, et pour qu'un groupe de travail soit mis sur pied. Pourtant, ce n'est pas gagné. Car si le dossier n'avance pas depuis des années, c'est aussi pour une question de (gros) sous...

«*Abaisser l'âge de l'obligation scolaire, c'est un piège, souffle un député MR de la FWB. La Fédération réclamera alors plus d'argent au Fédéral.*» C'est d'ailleurs ce que pense la ministre

de l'Enseignement Joëlle Milquet. «*On ne peut pas abaisser l'âge de l'obligation scolaire sans modifier la clé de financement de la Communauté française, qui est basée sur le nombre d'élèves*», dit elle.

Demander à rouvrir le débat autour de la loi de financement, c'est ouvrir la boîte de Pandore... Marc Uyttendaele précise qu'il est techniquement possible de changer l'âge de l'obligation scolaire, sans toucher à la LSF. Les deux ne sont pas liés. Mais cela revient à priver la FWB d'une partie des moyens auxquels elle a droit... Milquet ne s'y trompe pas: «*Si l'on change la Constitution, il faut aussi changer la LSF*», insiste-t-elle... Difficile d'être plus clair.

L'impact budgétaire serait pourtant nul sur le budget fédéral, car on joue ici en enveloppe fermée. C'est en fait l'équilibre intra-communautaire qui serait modifié... Raison

pour laquelle les propositions déposées au Fédéral n'ont jamais passé la rampe. «*Ces blocages viennent surtout*

*des partis flamands, qui craignent qu'une révision de la clé-élèves ne leur soit défavorable...*», dit Marie-Martine Schyns, député cdH au parlement de la FWB, et dépositaire d'une résolution qui se calque sur le modèle flamand, et se passe de cette révision de la loi de financement, autant agir seuls entre francophones, comme l'a fait la Flandre, et se passer de cette révision de la Constitution.

D'après les dernières statistiques, porter l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans reviendrait à «injecter» 20.000 élèves dans le système. Coût: 81 millions d'euros (le coût d'un élève en maternelle est de 3.863 euros/an). Un coût très théorique, et qui se base sur une obligation à 3 ans, alors que les partis parlent de 5 ans...

**«On ne peut pas abaisser l'âge de l'obligation scolaire sans modifier la clé de financement de la Communauté française, qui est basée sur le nombre d'élèves.»**

**JOËLLE MILQUET**  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT